

2009/1130 - Dans le cadre d'une contribution de la Ville de Lyon au volet hivernal du Plan d'Action Renforcée en faveur des Sans Abri, attribution d'une subvention de 78 000 € à l'Association Habitat et Humanisme Rhône (siège : 9, rue Mathieu Varille - 69007 Lyon), pour la gestion d'une structure d'hébergement à capacité d'accueil renforcée. (Direction de l'Action Sociale -) (BMO du 09/02/2009, p. 0208)

Rapporteur : Mme GUILLAUME Sylvie

Mme GUILLAUME Sylvie, rapporteur : Avis favorable de la Commission, Monsieur le Maire.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la vocation des centres d'hébergement est d'accueillir des personnes en grande précarité dont les difficultés de la vie nécessitent accueil et accompagnement. Or, nombre de bénéficiaires sont dans plus de 50 % des cas, prêts à vivre dans un appartement dit de droit commun.

Mais la pénurie de logements sociaux, les prix du marché immobilier les contraignent à rester dans les CHR, d'où l'étranglement de leurs capacités d'accueil, en sachant que sur l'agglomération et la Ville de Lyon, le nombre de places d'urgence a été multiplié par trois.

L'urgence, Monsieur le Maire, reste bien la construction de logements sociaux. Or, les crédits pour l'accompagnement à l'accès à un logement définitif sont de plus en plus réduits par l'Etat. C'est d'autant plus dommageable compte tenu de l'importance à privilégier des passerelles de sortie de l'hébergement d'urgence pour nombre de personnes bloquées faute de disponibilités de logement social. Ce n'est qu'en intensifiant la production de logements sociaux que nous pourrions parvenir à résoudre cette situation.

C'est le sens de l'action qui est menée résolument depuis 2001 par notre ville et la communauté urbaine. L'effort national pour le logement reste très insuffisant du fait du désengagement de l'Etat. Nous vivons les ravages du « tous propriétaires », et les subprimes ont été à cet égard l'exemple extrême à ne pas suivre.

Il y a aussi une impérieuse nécessité à poursuivre la rénovation des lieux d'accueil d'urgence et l'amélioration des conditions d'hébergement afin que ceux-ci soient les plus dignes possibles pour les familles et les personnes seules. Ces dispositifs relèvent d'abord et avant tout de la compétence de l'Etat qui, là aussi, se désengage.

Les premiers enseignements de la loi Dalo nous montrent qu'il est urgent d'humaniser, de réhabiliter, de pérenniser nombre de centres d'hébergement et d'aller rapidement vers plus d'offres d'habitat individuel, seul en mesure de répondre aux attentes et à la dignité des personnes en difficulté. Le 115 doit être renforcé pour avoir une meilleure écoute des demandes et améliorer la prise en charge de celles et ceux qui souffrent. C'est le cas notamment des femmes avec enfants qui se retrouvent sans toit, suite à une expulsion ou une rupture. C'est le cas de jeunes ou de couples très modestes qui n'ont bien souvent d'autres solutions que le squat. C'est le cas de plus en plus de travailleurs pauvres n'ayant pour issue que de dormir dans leur voiture ou dans les campings. La pauvreté s'aggrave.

A Lyon, des centaines de jeunes intérimaires ont été les premières victimes de cette crise. Chaque jour annonce un nouveau plan de licenciements : 90 salariés de Numéricable, 65 des Trois Suisses, ces deux dernières semaines à Lyon et tant d'autres dans l'agglomération. Et les mesures annoncées dernièrement Monsieur le Maire, par le Président de la République ne vont pas dans le sens d'une sortie de cette situation. En décidant de supprimer la taxe professionnelle, il transfère sur les ménages toute la charge sans tenir compte de leur capacité contributive, en pleine crise du pouvoir d'achat.

Nous serons, je le souhaite, tous attentifs à cette nouvelle journée d'action du 19 mars où les salariés, les chômeurs, les retraités vont se retrouver avec des

organisations syndicales unies pour affirmer la volonté de changer la donne économique et sociale.

Je vous remercie de votre attention.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, à l'heure où nous votons ce rapport, depuis 10 jours 86 personnes en moyenne par jour font appel à Lyon au 115 et ne se voient pas proposer de solution.

Toujours à l'heure où nous votons ce dossier, ce soir, des travailleurs sociaux sont en train bien malgré eux de décider quelles sont les personnes, quelles sont les familles qui vont bénéficier d'une place d'hébergement pendant trois, sept ou 21 jours, et quelles autres personnes, quelles autres familles seront remises à la rue après avoir bénéficié de l'accueil d'urgence.

Cette insuffisance du nombre de places d'accueil, la saturation du système d'accompagnement, ce qu'on appelle les places stabilisées, et la pratique de la rotation des personnes accueillies ne sont pas conformes à ce que prévoit la loi Dalo.

Je n'oserais pas dire que la pratique des services déconcentrés de l'Etat en matière d'hébergement sur le Rhône est illégale...

Mais, je ne peux m'empêcher de pointer un des paradoxes des services de l'Etat sur le Rhône, des services tout particulièrement zélés pour faire respecter la loi et les quotas quand il s'agit de reconduire à la frontière des personnes déboutées du droit d'asile, des services prompts à rappeler à l'ordre les communes quand elles sont dans l'incapacité de mettre en application le service minimum d'accueil des enfants dans les écoles en cas de grève du personnel enseignant. Et paradoxalement, quand il s'agit d'hébergement des personnes sans abris, ces mêmes services d'Etat se permettent de ne pas respecter la loi...

Au nom de quels principes ? Les lois sur les personnes précaires auraient-elles moins de valeur que les autres ?

Alors, parce que nous sommes des élus municipaux responsables, nous votons ce soir une subvention pour améliorer les conditions d'accueil des personnes sans abris. Il faut le faire évidemment, mais ce n'est pas à l'origine notre compétence et je me demande jusqu'à quand durera l'attitude de responsabilité à la fois des communes comme la nôtre et des associations chargées aujourd'hui de gérer la pénurie.

Je souhaite donc, Monsieur le Maire, qu'une rencontre puisse avoir lieu avec vos services, ceux du Département, ceux du Préfet de Région, les associations concernées pour que la question de l'hébergement sur le Rhône soit remise à plat.

Mme GUILLAUME Sylvie, Adjointe : Il y a beaucoup de choses très justes dans les propos de Mme Gay et de Mme Perrin-Gilbert, mais en même temps on le sait très bien, nous sommes dans une problématique qui est effectivement très complexe.

La délibération d'aujourd'hui est je crois l'illustration qu'indépendamment des responsabilités des uns et des autres, on est en situation d'avoir à répondre à des urgences, que la Ville le fait en dehors de ses compétences et y contribue de façon, je crois, assez appuyée. C'est l'exemple de cette structure aujourd'hui sur laquelle nous intervenons quasiment en équivalence aux crédits de l'Etat. Nous le faisons sur d'autres équipements où nous sommes seuls, par exemple, sur l'hébergement de la Maison des Amis du Monde qui accueille un public féminin avec des enfants.

Je resitue cette délibération dans ce contexte parce que ce problème des compétences a fait l'objet de vos propos. Nous n'avons pas, d'une part à rougir de cela,

mais d'autre part, au contraire à nous féliciter de dépasser le strict rapport à nos compétences.

En même temps, c'est vrai vous l'avez signalé, aujourd'hui tous les jours, il y a une difficulté à répondre aux demandes faites au 115, ce qui, au cours de ces dernières semaines parmi les plus froides, a donné l'occasion à l'Etat d'ouvrir beaucoup de places d'hôtel. De mémoire, on a eu jusqu'à 140 personnes mises à l'hôtel chaque soir. C'est vrai que c'est une forme de réponse. C'est une réponse qui coûte assez cher et qui pourrait, à un moment donné, générer une réflexion un peu plus large sur la création de petites unités d'accueil qui permettraient d'absorber dans de bonnes conditions, la réponse à des publics différenciés. Accueillir des femmes avec des enfants qui sont en situation de rupture, cela ne se fait pas de la même manière qu'avec d'autres types de public.

Je crois qu'il faut avoir de nouveau un travail sur ces questions des publics et de la durée de leur hébergement. Et, vous avez signalé également, il y a des éléments sur lesquels mon Collègue Louis Lévêque aurait aussi beaucoup de choses à dire. Par exemple, la question du parcours des personnes, parcours qui se met en route et qui n'aboutit pas forcément dans le logement ordinaire. Si nous prenons le raisonnement à l'inverse, la pénurie encore trop grande de logements sociaux qui permettent d'absorber des gens qu'on appelle -d'un terme pas très joli mais qui est utilisé par un certain nombre de travailleurs sociaux- les « prêts à sortir ». Ce sont des personnes qui sont dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale et qui sont prêts à sortir de ce type de structure, mais qui ne trouvent pas de logement et « bloquent » évidemment des places dans ces CHRS, situation qui ne permet pas à ceux qui sont dans des hébergements d'urgence d'en sortir pour entrer en CHRS.

Je ne sais pas si je me fais bien comprendre mais c'est ce parcours-là qui est bloqué, qui est encore insuffisamment fluide et sur lequel il faut qu'on continue à travailler en apportant notre pierre, nos réflexions, notre expertise du terrain, notre compréhension des enjeux au niveau local pour que l'Etat continue à progresser en la matière.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)